

Cahier de doléances du Tiers État de Nuillé-sur-Vicoin (Sarthe)

Quoique la paroisse de Nuillé, a raison de ses impositions puisse se compter entre les principales paroisses du Baillage de Laval, cependant dans la vérité, elle est une des médiocres, non en raison de son étendue et de sa population d'indigens mais de la nature de son terrain montueux et aride, dans sa majeure partie : dans ses années de plus grandes récoltes, elle ne suffiroit pas à la nourriture de ses habitants.

Il est démontré que le curé seul décimateur au treizième, lors un gros de deux cent soixante douze boisseaux mesure de Laval, qu'il reporte au Chapitre de S^t Thugal, aux prieurés de S^{te} Catherine d'Olivet, et à la maison des Bernardins de Clermont vend tout son bled boisseau à boisseau à ses paroissiens qui le consomment : tous les fermiers propriétaires étrangers, ensemble, n'enlèvent point, hors de la paroisse une quantité de grains égale à celle de la dixme du Curé, la plupart les faisant vendre sur le lieu même. La paroisse tire une grande partie de ses semences des paroisses circonvoisines : et les meuniers enlèvent des marchés de Laval une grande quantité de toute sorte de grains pour la nourriture de closiers et de gens de métiers, dont la paroisse fourmille, et qui, à la fin du mois d'avril, ont épuisé toutes les réserves de la paroisse.

La paroisse de Nuillé surchargée d'impositions ne s'est jamais récrée ni sur leur immensité, ni sur leur inégale répartition ; elle s'est toujours contentée de gémir en secret, et qui auroit pu ou osé prendre ses intérêts, le plus riche de ses habitants ne possède pas, pour tout bien, 300 livres de rentes si l'on en excepte nos Seigneurs et Curé qui nous ont aidé de leurs bourses et crédit à payer jusqu'à ce jour le montant énorme de nos impositions, c'est encore à leurs secours généreux que nous devons l'existence de la plupart des individus de notre Communauté, c'est encore à leur générosité que nous devons les secours qui nous furent accordés lors de l'épidémie de 1779, au traitement de laquelle se dévouèrent, à épuiser leur santé, deux médecins de Laval MM. Lasnier et Choquet sans avoir exigé un sol de leurs pénibles traveaux ; c'est aux frais de nos Seigneurs et Curé que les malades et convalescens ont reçu tous les soulagemens possibles, comme c'est à leur désintéressement que nous devons les 1200 livres de gratification qui nous furent accordés.

Nous prions et chargeons nos sieurs députés de consigner la présente déclaration devant qui il appartiendra, comme un témoignage que nous voudrions porter jusqu'au pied du Thrône, de notre reconnaissance envers nos bienfaiteurs.

Que n'aurions nous pas à dire en gémissant sur l'impôt désastreux de la gabelle, sur la dureté de ses préposés, sur les pièges que tendent les employés aux simples pour les faire tomber dans la fraude, hélas ! le quart de nos paroissiens est réduit à manger son pain sec, faute de sel pour assaisonner l'eau qui devoit le tremper. Qu'on nous donne du pain et un peu de sel! voila le crie public des malheureux.

Résumé

1° Surcharge d'impôts établis en raison de l'étendue et population de la paroisse, dont le terrain ingrat à la culture, et sans pâturage.

2° Surcharge des vingtièmes selon la vérification de 1781, que n'ont point subi, ou que depuis peu, les paroisses circonvoisines.

3° Confection des routes royales, à laquelle ont contribué de leurs bras, et contribuent encore en argent nos habitants quoi qu'ils ne profitent pas de l'avantage de ces routes ; celle de Laval à Craon à deux lieues de distance de notre bourg ; celle de Laval à Angers pareillement à deux lieues de distance, et la rivière de Mayenne à passer.

4° Chemins impraticables d'ici à Laval, qui ne présentent qu'éminences, caillotages, bourniers, etc.

5° Gabelle ruineuse et destructives.

A Nuillé-sur-Vicoin le premier mars mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.